

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL273

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 22, substituer aux mots :

« doivent être »,

les mots :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.